

Equivalences diplômes français - Situation de la commission paritaire au 7 février 2018

CAP	BEP	BAC PRO	BP	BTS
1ère année = salaire aide-jardinier 3ème pratique.	1ère année = salaire aide-jardinier 3ème pratique.	Equivalent au CFC	Equivalent au CFC	
2ème année = salaire aide-jardinier 4ème pratique.	2ème année = salaire aide-jardinier 4ème pratique.			
Décision du 25.01.2012	Décision du 01.02.2018	Décision du 01.02.2018	Décision du 01.02.2018	La CP ne s'est pas encore déterminée